

Le 15 avril 2021

Réf. DI – AM – APE – 2020-2021/034 – Adaptation de la stratégie d'accueil des élèves en secondaire suite au Comité de concertation de ce 14 avril 2021 : poursuite du code rouge !

Madame, Monsieur,
Chers Parents,
Chers élèves,

Suite au Comité de concertation (CODECO) qui s'est tenu ce 14 avril 2021 et après consultation des acteurs de l'enseignement par la Ministre de l'Éducation, il a été décidé pour l'enseignement secondaire que la rentrée du 19 avril prochain se déroulerait selon les modalités d'organisation de l'enseignement telles qu'elles étaient en vigueur avant le 22 mars dernier (*voir OS 025 du 13 novembre 2020 et 032 du 10 décembre 2020*).

La volonté des trois Ministres de l'Éducation est de reprendre l'enseignement à 100 % en présentiel à partir du 3 mai prochain si la situation sanitaire évolue favorablement et après avoir laissé un délai suffisant entre la décision finale et sa prise d'effet

Soucieuse du bien-être des élèves et des enseignants, Madame la Ministre rappelle que les établissements ont à leur disposition différentes ressources permettant de répondre à d'éventuelles demandes liées à cette problématique.

En ce qui concerne les évaluations sommatives, la sanction des études et les procédures de recours, le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement doit prendre position pour le 10 mai 2021 au plus tard quant aux adaptations du règlement des études qu'il souhaite mettre en œuvre pour cette fin d'année scolaire.

Je ne manquerai pas de vous revenir avec des informations plus précises dès que l'information me sera parvenue.

Concrètement, qu'est-ce que les dispositions prises ce 14 avril entraînent pour notre établissement et ses élèves ?

Pour les élèves du 1^{er} degré, rien ne change fondamentalement. Les cours se poursuivent en présentiel à 100%.

Pour les élèves de la 3^e à la 7^e année, les classes sont réparties en demi-groupe dont l'horaire alternera un enseignement en présentiel et un autre en distanciel. Les cours en distanciel ayant été suspendus à tous les niveaux dès le 29 mars, c'est à partir de cette date que s'est construite la répartition reprise dans le tableau suivant :

☎ 02 770 06 20
☎ 02 763 01 50
🌐 www.acrommelynck.be

Avenue Orban 73
1150 Woluwe-Saint-Pierre
✉ contact@acrommelynck.net

 WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Réseau d'enseignement organisé par
la Communauté française visée à
l'article 2 de la constitution.

SEMAINE	GROUPE A		GROUPE B	
	LUNDI MERCREDI VENDREDI	MARDI JEUDI	LUNDI MERCREDI VENDREDI	MARDI JEUDI
Semaine du 19 avril au 23 avril 2021	À l'école	À domicile	À domicile	À l'école
Semaine du 26 avril au 30 avril 2021	À domicile	À l'école	À l'école	À domicile
Semaine du 3 mai au 7 mai 2021	À l'école	À domicile	À domicile	À l'école
Semaine du 10 mai au 14 mai 2021	À domicile	À l'école	À l'école	À domicile
Semaine du 17 mai au 21 mai	À l'école	À domicile	À domicile	À l'école

Merci d'en tenir compte dans l'organisation de vos agendas !

Pour le reste des dispositions qui s'appliquent, je vous renvoie à nos communications précédentes sur le sujet, notamment au travers des avis aux parents 022P du 13 novembre 2020 et 026P du 10 décembre 2020.

Pour ceux qui ne les retrouveraient plus, ils sont en annexe du présent document.

Insistons sur les éléments suivants :

- **Le restaurant scolaire demeure inaccessible** et l'organisation actuelle reste donc notre modèle de référence : repas en classe avec les élèves qui composent la bulle sous la surveillance d'un professeur.
- **Les cours d'éducation physique** pourraient avoir lieu après concertation avec les enseignants concernés qu'à condition de proposer prioritairement des activités en extérieur (*en ce compris les cours de natation*), d'éviter les activités comportant des échanges de matériel et des contacts physiques et d'appliquer strictement les protocoles de nettoyage des vestiaires et agrès. S'il y avait un avis favorable sur leur organisation, cela ne se ferait qu'à partir du 3 mai pour permettre la mise en œuvre dans les meilleures conditions de sécurité possible.
- **L'obligation de port correct du masque** pour l'ensemble des acteurs de l'école trouve toujours à s'appliquer sauf lors des repas et dans le strict respect des mesures de distanciation lorsque les conditions le permettent. Cette obligation vaut pour les cours, les déplacements dans les espaces communs, les vestiaires et l'extérieur lorsque les mesures de distanciation ne peuvent être respectées. Il convient de ne pas encore relâcher nos efforts tant que les conditions sanitaires ne le permettront pas. À noter qu'il est toujours possible de se procurer un masque en tissu ou papier auprès de l'économat pour les élèves qui auraient exceptionnellement oublié ou abîmé le leur.
- **Le signalement** de toute mise en quarantaine, contact à risque ou contamination de l'étudiant ou d'un membre de ses contacts rapprochés (*famille*) doit se faire dans les plus brefs délais afin de permettre au PMS et à la Direction d'assurer ses obligations en matière de prévention des risques !
- Dans le cadre de l'hybridation, **les élèves n'ayant pas d'ordinateur ou de bonnes connexions** peuvent toujours se présenter à l'école pour faciliter leurs conditions d'apprentissage.

La situation sanitaire étant susceptible d'évolution, les dispositions actuelles le sont également en fonction des directives gouvernementales.

Je vous remercie pour l'intérêt porté à l'ensemble de ces informations et l'énergie positive que vous mettez dans leur respect et leur mise en œuvre.

Je ne dérogerai pas à la tradition en terminant par une pensée pour ceux qui, tous secteurs confondus, portent sur leurs épaules le poids grandissant de cette crise sanitaire et de ses conséquences.

Prenez soin de vous et des vôtres en demeurant attentifs à ces petits gestes qui préservent votre santé et celle des autres.

Avec tout mon respect pour votre investissement présent et à venir ainsi que votre patience.

Le Préfet des études,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Mellouli', written over a horizontal line.

A. MELLOULI